



Communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2021

Transmission des ETI et des entreprises familiales : un enjeu de compétitivité et de souveraineté économiques, selon l'étude KPMG-METI

KPMG France et le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) publient une étude qui met en lumière l'importance du processus de transmission des ETI familiales au regard de la compétitivité du tissu économique et de la pérennité de ces entreprises. Il s'agit en effet d'un élément essentiel du développement économique de la France.

- La France compte 5 400 ETI, qui représentent un chiffre d'affaires cumulé de 1 000 milliards d'euros, 3,4 millions de salariés, et dont plus d'un tiers relèvent des secteurs de l'industrie et de la construction ;**
- Les deux-tiers des ETI sont contrôlées majoritairement par des capitaux français et 70 % de ces dernières ont un actionariat familial ;**

- **La transmission d'une ETI s'inscrit dans le temps long : la durée du processus est de 6 à 10 ans en moyenne et 50 % des dirigeants actuels affirment qu'ils se destinaient à reprendre les rênes de l'entreprise familiale ;**
- **Si les dirigeants saluent l'existence du Pacte Dutreil pour faciliter la transmission intrafamiliale, 61 % estiment que l'environnement juridique et fiscal en France est encore peu favorable aux transmissions d'entreprises, notamment en raison de sa complexité ;**
- **La transmission est une opportunité de régénération de l'entreprise : la quasi-totalité des dirigeants rapportent que la transmission a favorisé la création d'emplois, la croissance du chiffre d'affaires et le développement international.**

La transmission, un enjeu de compétitivité et de souveraineté économiques

Le développement du tissu français d'ETI est aujourd'hui au cœur du débat public économique. La stratégie de la Nation pour les ETI, lancée par le président de la République en janvier 2020, reconnaît cette catégorie d'entreprises comme un actif stratégique pour l'économie française. La France compte aujourd'hui 5 400 ETI, qui représentent 1 000 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé, emploient 3,4 millions de salariés, et dont plus d'un tiers relèvent des secteurs de l'industrie et de la construction. Plus des deux-tiers de ces ETI sont contrôlées majoritairement par des capitaux français et 70 % de celles-ci ont un actionariat familial. Sachant qu'il faut en moyenne 21 ans pour devenir une ETI et que l'âge moyen des ETI en France est de 45 ans, leur transmission est une étape incontournable dans leur développement. Sa réussite est un facteur clé non seulement pour préserver les ETI dans notre pays mais aussi pour en accroître le nombre.

KPMG France et le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) ont analysé ce point de passage obligé dans le cycle de vie des ETI, en se basant sur les résultats d'une enquête quantitative et sur des entretiens individuels. Les entreprises interrogées dans le cadre des entretiens individuels représentent un chiffre d'affaires cumulé de 2,6 milliards d'euros, emploient 22 800 salariés et sont installées dans une dizaine de départements différents. Leur durée moyenne d'existence est de 108 ans, et l'âge moyen des dirigeants interrogés est de 40 ans.

Le processus de transmission est progressif et s'inscrit dans la durée

Le premier constat de cette étude est que le processus de transmission s'inscrit dans la durée : de 6 à 10 ans en moyenne. Cela s'explique tant par l'environnement juridique et fiscal que par les enjeux relationnels et managériaux d'une transmission. La dimension humaine est en effet essentielle dans un processus de transmission et exige de l'anticipation, ne serait-ce que pour acculturer une nouvelle génération de dirigeants aux réalités de l'entreprise. La succession se prépare en amont : 50 % des dirigeants interrogés affirment qu'ils se destinaient à reprendre l'entreprise familiale et parmi eux, 70 % ont choisi leur formation dans ce but. En outre, dans 60

% des cas, une période d'accompagnement entre le donateur et le repreneur est mise en place préalablement à la transmission. Pour 60% des dirigeants interrogés qui envisagent la transmission de l'entreprise dans les cinq à dix ans à venir, le successeur travaille déjà au sein de l'entreprise, presque toujours à un poste de direction ou d'encadrement. Enfin, dans près de 70% des cas, la transmission familiale a été l'unique solution envisagée pour reprendre l'entreprise.

Malgré le Pacte Dutreil, le cadre juridique et fiscal est jugé trop complexe et peu favorable à la transmission

Le cadre juridique français comporte depuis 2003 un outil visant à promouvoir la transmission des entreprises familiales : le Pacte Dutreil. Il a mis fin à une situation très défavorable provoquée par la hausse des droits de succession au début des années 1980, qui a provoqué la vente de nombreuses ETI familiales à des actionnaires étrangers. De fait, le Pacte Dutreil a été utilisé par 90 % des dirigeants interrogés qui saluent unanimement son existence. Néanmoins, il reste complexe à mettre en œuvre, s'agissant en particulier de réunir les conditions nécessaires à son application. 34 % des dirigeants interrogés affirment ainsi qu'une réorganisation (séparation des activités, création d'une holding animatrice...) de l'entreprise a été mise en œuvre préalablement à la transmission.

Globalement, le cadre juridique autour de la transmission est jugé à la fois rigide, insécurisant et complexe. Le coût de la transmission est par ailleurs considéré comme élevé par une majorité de dirigeants. 61 % d'entre eux estiment ainsi que l'environnement juridique et fiscal français est encore peu favorable à la transmission des entreprises familiales.

La transmission projette l'entreprise dans une nouvelle étape de son développement

La transmission s'accompagne le plus souvent de la mise en œuvre de nouveaux projets pour l'entreprise : si la première motivation des repreneurs est bien d'assurer la pérennité de l'entreprise, la plupart en font également une opportunité pour mettre en œuvre un nouveau projet de développement ou de transformation. Dans la quasi-totalité des cas, la transmission s'est ainsi révélée bénéfique pour l'entreprise, qu'il s'agisse de création d'emplois, de croissance du chiffre d'affaires ou de développement international. La transmission n'est donc pas seulement un passage de témoin : elle est également une opportunité de régénération de l'entreprise dans le respect de son histoire familiale.

Alexandre Montay, Délégué général du METI :

« Les ETI produisent, emploient et s'engagent en France. Elles constituent le moteur économique des régions, tout en contribuant significativement à nos exportations. La capacité des ETI à se transmettre conditionne donc la préservation de l'outil productif, des emplois et des savoir-faire sur notre sol et, in fine, notre compétitivité et souveraineté économiques. »

Georges Maregiano, Associé, Directeur National du Marché ETI chez KPMG France :

« Agir pour la transmission des ETI familiales, c'est aussi œuvrer au maintien et au renforcement de notre tissu d'ETI en France. Les témoins que nous avons rencontrés nous ont confortés sur un enseignement : bien préparée, une transmission intra-familiale constitue un formidable levier de croissance, d'innovation et de régénération pour l'entreprise. Elle nécessite avant toute chose de l'anticipation et de réunir quelques conditions incontournables dont l'accompagnement par des tiers. »

Méthodologie

Cette étude a été réalisée suivant une démarche d'analyse double : des entretiens qualitatifs, menés en face à face avec 14 dirigeant(e)s d'ETI présentes sur l'ensemble du territoire national, et ayant repris l'entreprise familiale depuis moins de 5 ans, et une étude quantitative, diffusée auprès du réseau du METI et de KPMG, à laquelle 73 dirigeant(e)s ont répondu.

Contacts presse KPMG France

Laurence Duhamel

laurenceduhamel@kpmg.fr

01 55 68 91 47 / 06 03 56 24 56

Rizana Siddique

rizanasiddique@kpmg.fr

01 55 68 96 06 / 06 25 65 27 52

»»» [Accès à l'espace média de KPMG France](#)

Contact presse METI

Cécile Pochard

cecile.pochard@pprww.com

01 56 03 12 95 / 06 26 39 83 72

A propos de KPMG France

KPMG France, leader de l'Audit et du Conseil, réunit 10 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs.

KPMG apporte à ses clients la puissance d'un réseau mondial pluridisciplinaire à travers 150 pays et se singularise par son maillage territorial grâce à ses 220 bureaux en France.

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE COMPTABLE – DROIT ET FISCALITE.

www.kpmg.fr

A propos du METI

Fondé en 1995, le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) rassemble et fédère les ETI autour de trois objectifs :

- Porter la « marque ETI » dans le débat public
- Plaider pour une politique économique adaptée aux enjeux des ETI et porter l'ambition d'un Mittelstand à la française
- Fédérer la communauté des ETI, entreprises des territoires

Le METI est présidé par Frédéric Coirier, président-directeur général de Pouloulat, et Philippe d'Ornano, président du directoire de Sisley.

www.m-eti.fr

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [l'exerce mes droits](#).

Vous avez la possibilité de vous désabonner de nos communications en envoyant un email à rizanasiddique@kpmg.fr

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.